

Deuxième Partie : EDUCATION CIVIQUE (12 points).

Sujet : La liberté d'aller et venir.

Document 1 : La liberté d'aller et venir, un droit de l'homme.

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, art. 13

Document 2 : L'Europe de Schengen.

Les Accords de Schengen (nom de la ville luxembourgeoise où ils ont été signés en 1985 et 1990) prévoient la suppression des contrôles aux frontières entre les Etats signataires. Appliqués en 1996, ils permettent la libre-circulation des personnes au sein de l'espace Schengen. Les contrôles sont effectués aux frontières extérieures.



Document 3. Passeport avec visa.



Document 4. Un prisonnier



Document 5 : Des immigrés clandestins arrivent à Tarifa (Espagne).



Les frontières économiques de l'espace Schengen voient affluer des demandeurs d'asiles et des réfugiés économiques.

Document 6 : L'organisation de la liberté d'aller de venir.



1. Questions sur documents (9 points)

1) Quels droits garantit l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 ? (document 1) (1pt)

L'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme garantit le droit de circulation à l'intérieur d'un Etat et le droit d'aller et de venir à l'étranger à partir de son pays et de pouvoir y revenir. Il garantit également le droit de choisir librement sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

2) Quels pays ont signé les accords de Schengen ? (document 2) (1, 5 pt)

12 pays de l'Union européenne ont signé les accords de Schengen : Le Portugal, l'Espagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suède, la Finlande, l'Autriche, le Luxembourg, l'Italie et la Grèce.

3) Que disent les accords de Schengen ? (document 2) (1 pt)

Les Accords de Schengen prévoit la suppression des contrôles aux frontières entre les Etats signataires et permettent donc la libre-circulation des personnes au sein de l'espace délimité par les pays signataires de cet accord (l'espace Schengen). Les contrôles concernant les personnes sont effectués aux frontières extérieures de l'espace Schengen.

4) A quoi sert un visa ? Quelles sont les informations y figurant ? (1pt)

Un visa est exigé par un certain nombre de pays pour contrôler l'entrée des ressortissants étrangers sur leur territoire. Il s'agit ici d'un visa pour la Roumanie valable trois mois. Le numéro du passeport de la personne ayant obtenu le visa est indiqué sur celui-ci. Un visa est généralement payant : ici 230 francs (soit 35 euros).

5) Où est situé Tarifa dans l'espace Schengen ? D'où viennent les personnes qui débarquent à Tarifa ? Qu'est ce qu'un immigré clandestin ? Pourquoi Tarifa est-il un lieu d'arrivée d'immigrés clandestins ? (documents 2 et 5) (2 pt)

Tarifa est situé au Sud de l'Espagne, juste en face des côtes du Maroc, à un des endroits où le détroit de Gibraltar est le plus étroit. Tarifa marque l'entrée dans l'espace Schengen à 14 km seulement des côtes marocaines.

Les immigrés clandestins (sans les papiers et visas nécessaires à un pays de l'UE) arrivant à Tarifa sont essentiellement des Marocains et des Noirs africains. Selon la police espagnole, en septembre 2001, 13 000 immigrants démunis des papiers nécessaires ont été arrêtés de janvier à juillet 2001.

Tarifa est le lieu d'arrivée d'immigrés clandestins, car il n'y a qu'un petit bras de mer à franchir entre l'Afrique et l'Europe. Ce bras de mer n'est pas sans danger, car de janvier à juillet 2001, 44 cadavres ont été repêchés sur la plage de Tarifa.

6) De quelle liberté est privé un prisonnier ? Cette privation est-elle arbitraire ? Définitive ? (document 4) (1, 5pt)

Le prisonnier est privé de la possibilité d'aller et venir librement. Cette privation de liberté intervient après une condamnation au terme d'un procès ou, dans le cadre d'une détention préventive avant le procès, à la suite d'une décision d'un juge de la détention et des libertés.

7) Quels sont les panneaux qui limitent la liberté d'aller de venir ? Quels sont ceux qui l'organisent ? (document 6)(1 pt)

Les panneaux qui limitent la liberté d'aller et de venir sont les panneaux : sens interdit, propriété privée. Les deux autres panneaux permettent dans l'intérêt de tous de mieux circuler en sécurité en réglementant la vitesse des véhicules : limitation de vitesse, fin de limitation de vitesse.

2. Paragraphe argumenté (3 points)

Expliquez en une dizaine de lignes quels sont les moyens mis en œuvre pour contrôler les déplacements internationaux et réglementer la circulation routière.

Les moyens mis en œuvre pour contrôler les déplacements internationaux sont les passeports, les visas pour contrôler l'entrée des ressortissants étrangers dans un pays, les cartes de séjour... qui permettent de prévoir des conditions particulières d'entrée et de séjour et de présentation de documents officiels.

La liberté de circulation sur les routes implique de respecter certaines règles permettant une circulation en toute sécurité : règles de priorité aux carrefours, limitation de vitesse, sens interdit, respect des règles de sécurité (ceinture de sécurité, port du casque pour les deux-roues...), lignes blanches réglementant les dépassements...